



DE_2025_052

République française

SAONE-ET-LOIRE

VARENNES LES MACON - Commune

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 071-217105568-20250919-DE_2025_052-DE

Séance du vendredi 19 septembre 2025

Date de la convocation: 11/09/2025

dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Guy MANTOUX,

**Membres en
exercice : 15**

Présents : 10

Votants : 13

Présents : Romuald AUGOYARD, Annick BLAGNY, Devlet YANGIR, René DANIEL, Graziella DUNIERE, Christophe FOUILLAND, Patricia GELIN, Jérôme JACQUET, Guy MANTOUX, Jean-Claude TROGNOT

Représentés : Peggy CHEVAUX représentée par Guy MANTOUX, Jocelyn DUMAS représenté par Devlet YANGIR, David LARGE représenté par Romuald AUGOYARD

Excusés : Laurent DELGORGUE, Muriel MEGNY-MARQUET

Absents :

**Secrétaire de
séance :**

Annick BLAGNY

DE_2025_052 - Objet : Adoption du règlement intérieur de la salle des fêtes et approbation du nouveau contrat de location

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de fixer des règles claires pour l'utilisation de la salle des fêtes communale,

Considérant l'évolution des besoins des usagers et la nécessité de sécuriser les relations entre la commune et les occupants,

Après avoir pris connaissance du projet de règlement intérieur et du contrat de location nouvelle version,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents et représentés,

Le conseil

DECIDE

- D'adopter le règlement intérieur de la salle des fêtes tel que présenté en annexe, qui fixe les conditions générales d'utilisation, de réservation, d'hygiène, de sécurité et les obligations des usagers ;
- D'approuver le nouveau contrat-type de location de la salle des fêtes annexé au règlement intérieur ;
- De confier au maire la mise en œuvre du règlement intérieur ainsi que la signature des

contrats de location pour toute réservation future ;

- De prévoir l'affichage obligatoire du règlement intérieur dans la salle des fêtes et la remise d'une copie aux locataires au moment de la réservation.

Pour extrait certifié conforme,
A Varennes-Lès-Mâcon, 19 septembre 2025

Le Maire,
Monsieur Guy MANTOUX

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Guy MANTOUX', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'VARENNES-LÈS-MÂCON' at the top and 'Saône-et-Loire' at the bottom, with a small star in the center.

Envoyé en préfecture le 25/09/2025
Reçu en préfecture le 25/09/2025
Publié le
ID : 071-217105568-20250919-DE_2025_052-DE

